



L'aide à la vie partagée dans un habitat inclusif

Réservé aux +de 65 ans, cette nouvelle prestation entend favoriser l'accès des personnes âgées ou en situation de handicap en contribuant au financement de leur projet d'habitat inclusif.

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 04/11/2024

Comment pouvons-nous vous aider ?

L'Aide à la Vie Partagée (AVP) est une nouvelle prestation destinée à favoriser l'accès à un mode d'habitat soutenant l'inclusion sociale des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en leur permettant de contribuer au financement de leur projet de vie sociale et partagée. La prestation est individuelle mais versée aux personnes morales qui gèrent ces lieux de vie conventionnés par le Conseil départemental. Elle leur permet de financer le projet de vie partagée, afin d'accompagner la co-construction du « vivre ensemble » et de l'animer. Le déploiement de l'habitat inclusif est une priorité du Schéma départemental des Solidarités sociales 2022-2027.

Pour qui ?

Les personnes de + de 65 ans ou adultes en situation de handicap ayant choisi de vivre dans un habitat « accompagné, partagé et intégré à la vie locale ». Idéal pour ceux qui souhaitent continuer à vivre dans un « chez soi », au sein d'un habitat à taille humaine, où elles se sentent en sécurité et participent à un projet de « vivre ensemble » avec d'autres habitants ayant les mêmes valeurs.

Pour y avoir droit, vous devez être :

- en situation de handicap, titulaire d'un droit attribué par la MDPH ou d'une pension d'invalidité,
- âgé de 65 ans et plus,
- en résidence dans un habitat inclusif dont le porteur de projet de vie partagée a signé avec le Conseil départemental, une convention pour le déploiement de l'Aide à la vie partagée (AVP) dans le Gard.

Comment en bénéficier ?

Il faut remplir **la demande d'attribution de l'Aide à la vie partagée**, que vous proposera le porteur du projet de vie partagée, si vous faites le choix de vous inscrire dans celui-ci. Seuls les porteurs de projets conventionnés par le Conseil départemental du Gard sont éligibles.



Qui contacter ?

Conférence territoriale de l'autonomie du Gard (CTA) qui comprend la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) et la Commission des financeurs de l'habitat inclusif" (CFHI)

- Courriel : conferenceautonomie@gard.fr

ou

Maison départementale des personnes handicapées - MDPH

176, avenue du Président Salvador Allende – 30000 Nîmes (accès par les bus lignes 6, 7 et 76 – Trambus ligne T1)

- Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h / 13h30 à 17h

Pour toute question concernant le social, deux numéros sont mis à disposition le **0 800 205 588** et le **04 66 05 42 00** ou directement auprès du **lieu de résidence choisi***.

Retranscription de la liste des porteurs de projets

- **"Les Santolines" à Alès.**

Contact : CCAS d'Alès - 04 66 54 23 23

- **"Le Pas de Côté" à Alès.**

Contact : Un toit partagé Association d'UNAPEI 30 et VIVADOM Autonomie
6 rue de la Mazade à Clavières

- **"Le Parc des Cordeliers" à Anduze.**

Contact : Mairie d'Anduze - 04 66 61 80 08

- **"Le Club des Six" à Beaucaire.**

Contact : Association Le Club des 6 Groupement solidaire HOMNIA

- **"Les Villas de Sainte Barbe" à Gagnières.**

Contact : S.A.S AMCS Promotion Roussirol - 04 66 07 18 72

- **"Céza Ouvre-toi" à Génolhac.**

Contact : Association ARED La Cézarenque - 04 66 61 10 52

- **"Résidence Christophe Collomb" au Grau-du-Roi.**

Contact : CCAS de Le Grau du Roi - 04 66 53 98 10

- **"Les Petits Jardins" à Montaren-et-Saint-Médiers.**

Contact : Association Le Club des 6 Groupement solidaire HOMNIA

- **"Le Patio des Hirondelles" à Nîmes.**

Contact : Association Habitat et Humanisme du Gard - 04 66 23 64 89

- **"Clair Soleil" à Nîmes.**

Contact : Maison de Santé Protestante de Nîmes - 04 48 21 03 60

- **"Les Sources de la Garrigue" à Nîmes.**

Contact : Maison de Santé Protestante de Nîmes - 04 66 62 54 54

- **"Colorama" à Nîmes.**

Contact : Maison de Santé Protestante de Nîmes - 04 66 62 54 54

- **"Habitat inclusif" à Nîmes.**

Contact : CCAS de Nîmes au - 04 66 76 84 84

- **"Le Club des Six" à Vauvert.**

Contact : Association Le Club des 6 Groupement solidaire HOMNIA

- **"Résidence Marolyne" à Saint-Hilaire-de-Brethmas.**

Contact : S.A.S Le Mûrier - 31 che Bas Rieu



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

- *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*
- *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*
- *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76